



Ville de Bandol

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE

DU VENDREDI 3 OCTOBRE 2025

Présents : voir feuille de présence

La séance est ouverte à 9h00 sous la présidence de madame Valérie Bouron, adjointe au maire de Bandol, déléguée au port de plaisance.

Madame Bouron rappelle que l'ordre du jour de la réunion prévoit les 5 points suivants :

- 1/ Avis à donner sur une convention d'engagement à conclure avec la Société Nautique de Bandol (SNB)
- 2/ Avis à donner sur le renouvellement de la convention de mécénat avec la Société Nationale des Sauveteurs en Mer (SNSM)
- 3/ Avis à donner sur le projet de tarifs portuaires pour l'année 2026
- 4/ Information sur l'avancement du projet de réaménagement et de modernisation du port
- 5/ Questions diverses

Elle passe ensuite la parole à monsieur Rocheteau qui présente aux membres du conseil portuaire présents les éléments d'information dont ils ont eu communication préalablement à la réunion.

1/ Avis à donner sur une convention d'engagement à conclure avec la Société Nautique de Bandol (SNB)

La conclusion d'une nouvelle convention de délégation de service public entre la Ville de Bandol et la SNB en novembre 2024 nécessite que les accords existants entre la SOGEBA et la SNB soient également revus.

La SOGEBA et la SNB se sont rapprochées et ont mis au point un nouveau projet de convention d'engagement.

Cette convention reprend en substance les mêmes contours que la convention précédente adoptée en 2020, y intègre les éléments survenus postérieurement, notamment la mise en place de la potence PMR, et comporte en particulier la mise à disposition de postes d'amarrage au port de Bandol nécessaires à la réalisation des missions prévues dans la délégation de service public, à des tarifs dérogatoires au tarif municipal.

Après avis du conseil portuaire, le conseil municipal devra se prononcer pour autoriser les modulations des tarifs portuaires prévues dans la convention à conclure

Avis : Le conseil portuaire émet un avis favorable à l'unanimité

2/ Avis à donner sur le renouvellement de la convention de mécénat avec la Société Nationale des Sauveteurs en Mer (SNSM)

La SOGEBA et la SNSM ont conclu une convention de mécénat le 18 mai 2021 d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans. Cette convention arrive à son terme en 2025 et ne peut être renouvelée.

La SOGEBA et la station SNSM de Bandol se sont rapprochées et ont mis au point un nouveau projet de convention de mécénat couvrant la période 2026-2030.

Cette convention comporte notamment la mise à disposition à titre gratuit de deux postes d'amarrage au port de Bandol nécessaires à la bonne exécution des missions de secours de la Station SNSM de Bandol ainsi que la gratuité d'un certain nombre de prestations sur l'aire de carénage.

Après avis du conseil portuaire, le conseil municipal devra se prononcer pour autoriser les diverses exonérations et modulations des tarifs portuaires prévues dans la convention de mécénat à conclure

Avis : Le conseil portuaire émet un avis favorable à l'unanimité

3/ Avis à donner sur le projet de tarifs portuaires pour l'année 2026

L'indice de référence FSD2 a évolué de -1,2 % entre mai 2024 et mai 2025 (soit 10,3 % entre octobre 2021, date de signature de la convention, et mai 2025). La formule de révision prévue à l'article 21 de la quasi-régie produit une variation des tarifs portuaires de -1,0 % sur la base des tarifs 2025.

Compte tenu des règles d'arrondi, la grille tarifaire pour l'année 2026 passerait donc :

- de **88,00** €/m²/an en 2025 à **87,10** €/m²/an en 2026 (89,50 € en 2023 pour mémoire)
- de **101,40** €/m²/an en 2025 à **100,30** €/m²/an en 2026 pour les plus de 80 m²
- de **132,10** €/m²/an en 2025 à **130,70** €/m²/an en 2026 pour les plus de 150 m²

S'agissant de la participation au financement des ouvrages portuaires, pour maintenir la cohérence contractuelle, la tarification serait maintenue au niveau 2025.

Monsieur Laban indique que les premiers retours qu'il a sur le niveau de la participation au financement des ouvrages portuaires pour les multicoques est très élevée par rapport à ce qu'il constate généralement sur ce marché. M. Rocheteau répond que la Sogeba a mené une analyse comparative dans les autres ports et qu'elle est dans les prix du marché.

Les tarifs des AOT professionnelles, des prestations du carénage varieraient dans les mêmes proportions.

En revanche, par souci de lisibilité, il est proposé de maintenir les tarifs de location de la salle de réunion et de la terrasse de la capitainerie pour 2026 au niveau de ceux de 2025 qui ont été actualisés pour la première fois en 2025.

Il est ensuite rappelé qu'un certain nombre de dérogations auxdits tarifs sont à prévoir :

- Exonération totale pour les Organismes exerçant une mission d'intérêt général, parmi lesquels :
 - la Police Municipale
 - la Brigade de Surveillance Nautique des Douanes
 - la Station SNSM de Bandol
- Tarifs dérogatoires pour la SNB (voir au-dessus)

Avis : Le conseil portuaire émet un avis favorable à l'unanimité

4/ Information sur l'avancement du projet de réaménagement et de modernisation du port

Une note a été remise aux membres du conseil portuaire concernant les différentes parties du programme de réaménagement et de modernisation du port.

Monsieur Rocheteau commence par rappeler qu'à l'issue d'un processus assez long, passé notamment par une enquête publique conduite au printemps 2025 qui a abouti à un avis favorable du commissaire-enquêteur, et une commission nautique locale réunie en juin 2025 et qui a également émis un avis favorable sur le projet, le préfet du Var a donné son feu vert définitif le 1^{er} septembre 2025 à la réalisation des travaux prévus.

Depuis le dernier conseil portuaire, les principales évolutions sur le dossier sont :

- Tranche ferme TF-001 = travaux de modernisation et de réaménagement de la panna amodiée et de la panne touristique

Le PRO de cette phase est validé. La phase de préparation du DCE va être lancée. Les appels d'offre seront lancés en début d'année 2026. La Commission d'Appel d'Offres ne se réunira qu'après les échéances municipales.

Les marchés de travaux incluront les travaux prévus pour la tranche TO-001 concernant la reprise des quais entre l'embarcadère Bendor et le carrousel.

Monsieur Laban indique que la phase de ralentissement du port liée aux travaux inquiète les professionnels du nautisme car le marché de la plaisance est atone et les travaux pénalisent l'activité de ces professionnels.

Les travaux démarreront normalement en septembre 2026 pour cette phase. Les premières pannes flottantes pour les petites unités seront installées très rapidement au niveau des allées Vivien. La panne amodiée sera ensuite déconstruite et les nouveaux pontons flottants seront mis en place. Les opérations de dragage se dérouleront essentiellement en hiver. Le reste des opérations se déroulera à l'hiver 2027 avec la construction du quai en béton reliant tous les éléments flottants. Les quais de ceinture seront également repris.

- Tranche ferme TF-002 = travaux de modernisation et de réaménagement de la station d'avitaillement

Le marché de travaux a été notifié au groupement sélectionné lors de l'appel d'offres, dès la réception de l'arrêté préfectoral.

La durée prévue d'exécution est fixée à 7 mois, incluant la période de préparation de 2 mois. Les travaux devraient donc débuter en novembre 2025 et se terminer dans le courant du mois d'avril 2026.

Les installations de distribution de carburant devraient demeurer opérationnelles pendant toute la durée de réalisation des travaux, à l'exception de quelques jours qui seront nécessaires au raccordement des nouvelles installations. La nouvelle station d'avitaillement devrait donc être livrée et opérationnelle pour les week-ends de mai, qui sont traditionnellement les premiers gros week-ends d'activité du printemps.

Le coût estimatif des travaux, à 1.244.000,00 € HT lors de la validation de l'AVP, puis revu à 1.158.415,00 € HT en PRO, a finalement été arrêté à 1.197.384,40 € HT dans les contrats de travaux.

Monsieur Rocheteau aborde ensuite le financement des opérations. Il rappelle que la première tranche de commercialisation des garanties d'usage a permis de lever 12 millions d'euros. Les superficies restant à commercialiser avec les nouveaux postes qui seront créés lors de la réalisation des travaux permettent

toujours de garantir le financement des sommes nécessaires. La SOGEBA dispose également de réserves significatives de trésorerie qui peuvent être mobilisées. Enfin, la SOGEBA va évidemment solliciter les subventions et aides, régionales, nationales et européennes qui pourrait financer une partie du projet. Enfin, si nécessaire, la Sogeba pourrait toujours recourir à des emprunts d'appoint pour financer les sommes résiduelles.

- Pôle nautique

La phase projet du concours a finalement été lancée en mai 2025 avec l'envoi des dossiers nécessaires aux 4 candidats retenus pour participer à cette 2ème phase. La date de remise des dossiers était fixée au 15/07/2025. Une étude d'huissier a été spécialement mandatée pour assurer l'anonymisation des dossiers reçus et permettre leur analyse par l'AMO et leur présentation au jury du concours.

Le jury du concours s'est réuni le 29/08/2025 et a pu étudier les 4 propositions reçues.

Au terme des débats et après un vote des membres du jury, un lauréat a été désigné et l'anonymat des dossiers a pu être levé. Le lauréat désigné est le groupement conduit par le cabinet d'architecte ALBA.

Le marché de maîtrise d'œuvre qui sera conclu avec le lauréat est en cours de finalisation. Ce projet n'est pas prévu pour être réalisé avant 2028 puisque les emprises sur lesquelles il doit être construit sont toutes sollicitées pour la réalisation des travaux portuaires. Il ne démarrera donc qu'après les travaux portuaires achevés.

Le bâtiment comprendra des cellules commerciales à destination des professionnels (accastillage, loueurs, club de plongée, etc....). Des locaux seront peut-être aussi dédiés aux associations en rapport avec la vie du port. Il comprendra également un parking d'environ 272 places.

Avis : Le conseil portuaire prend note de l'ensemble de ces informations.

Monsieur Rocheteau indique qu'un site dédié aux travaux du port va être lancé dans les tous prochains jours pour expliquer les différentes phases du projet et tous les sujets périphériques liés au projet.

4/ Questions diverses

Aucune question diverse n'est soulevée par les différents participants présents à la réunion.

L'ordre du jour ayant été intégralement épuisé et plus personne ne demandant la parole, madame Bouron lève la séance à 10h30.